



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation des etudes

Question écrite n° 10687

Texte de la question

M Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les craintes exprimees par les professeurs de sciences naturelles concernant les perspectives envisagees pour leur enseignement. Il semblerait que la mise en pratique des mesures envisagees aurait pour consequence la reduction du nombre de postes de sciences naturelles - la biologie et la geologie n'etant plus enseignees par le meme professeur -, voire la suppression de ces dernieres matieres. Ces deux disciplines etant impliquees dans de nombreux problemes qui concernent l'homme et la nature (sante, environnement, responsabilite dans la societe), dans l'enseignement secondaire, biologie et geologie sont liees par la similitude des methodes utilisees. C'est pourquoi il lui demande si, afin d'appliquer une pedagogie adaptee aux diverses qualites des eleves, il est envisageable de prevoir des travaux pratiques et un horaire hebdomadaire suffisant avec groupes restreints dans toutes les classes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, a decide d'engager une vaste reflexion sur les contenus d'enseignement pour tenter de determiner a chaque niveau d'enseignement et pour chaque matiere les connaissances exigibles des eleves en evitant toute surcharge inutile dans ce domaine et en insistant sur l'acquisition de methodes de travail et de raisonnement. Dans ce but, un certain nombre de commissions de reflexion ont ete mises en place, notamment en biologie et en sciences de la terre et de l'univers, presidees respectivement par M Hubert Condamines, professeur a l'universite de Paris, et M Rene Blanchet, professeur a l'universite de Brest. Ces commissions sont composees d'universitaires, d'enseignants et d'inspecteurs generaux qui y participent a titre personnel et non en tant que representants d'une quelconque institution. Il convient de preciser que les commissions disposent d'une entiere liberte et que les pistes de reflexion qu'elles peuvent etre amenees a suivre ne presentent aucun caractere officiel et ne prejudent pas des orientations qui seront arretees ulterieurement par le ministre. En tout etat de cause, il va de soi que l'enseignement de la biologie et de la geologie n'est aucunement menace de disparition. Le travail de l'ensemble des commissions est coordonne par MM Francois Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au College de France, qui viennent d'elaborer un texte definissant les principes qui devraient a leur avis inspirer les manieres de reformer les contenus et donc de guider le travail des commissions thematiques. Parallelement a l'effort de recherche des commissions, seront organises des colloques regionaux qui discuteront des contenus des enseignements. Y participeront tous les partenaires du systeme educatif : professeurs, instituteurs, etudiants, eleves, parents d'eleves, milieux socioprofessionnels. Les lecons de ces colloques seront tirees au cours d'une reunion de synthese qui se tiendra a Paris. De cette maniere, chacun sera informe et associe. La transparence sera assuree. A partir de la, un processus progressif de decision pourra etre mis en oeuvre en respectant les concertations habituelles. Aucun changement ne pourra donc intervenir pour la rentree 1989.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10687

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1190